



Syndicat des Polices Municipales Genevoises

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

Susanne AMSLER, candidate Vert'libéraux au Conseil Administratif de la Ville de Genève

1. Etes-vous pour une police municipale dont la formation aboutit à l'obtention du brevet fédéral de policier ?

La police municipale genevoise a aujourd'hui un cahier des charges assez différent de celui de la police cantonale. Il me semble donc logique que nos agents municipaux soient recrutés sur la base d'autres prérequis, qu'ils suivent d'autres formations et obtiennent par conséquent un autre brevet.

2. Suite aux recommandations du rapport de la Cour des comptes, êtes-vous pour une police municipale : intégrée, ou unique (incorporation à la police de proximité cantonale) ou une police municipale sous l'autorité d'une entité infra-cantonale?

Je ne peux répondre à cette question qu'une fois que le Conseil d'Etat aura fait une proposition concrète à ce sujet. En principe, je suis favorable à une police municipale reposant sur un mandat de proximité différent. Sinon, je soutiendrais une incorporation de la police municipale dans la police cantonale, similaire au système aujourd'hui en vigueur dans le canton de Bâle-Ville.

3. Quelle est votre vision de la coopération entre la police municipale de la Ville de Genève et les polices municipales des communes limitrophes ?

Cette coopération doit être aussi étroite que possible afin de garantir un bon niveau de prestations par les différentes polices municipales du canton. La criminalité et les incivilités ne s'arrêtent pas aux frontières de la Ville de Genève.

4. Êtes-vous pour équiper les polices municipales de feux avertisseurs (feux bleus) afin de pouvoir intervenir plus rapidement sur des objectifs précis. Ex. : collègues en difficulté.

L'équipement des agents municipaux doit être basé sur leur rôle et responsabilités (établies au préalable) et doit être en lien avec leur formation.

5. Les conditions de travail des agents de police municipale sont différentes du reste du personnel de la Ville de Genève. Pourtant, seuls les employés du Service Incendie et Secours (SIS) bénéficient d'un statut particulier. Êtes-vous, donc, pour attribuer aux agents de la police municipale un règlement, ou annexe, avec un statut différent que celui du reste des employés de la Ville ?

En l'état, non.